

LE FRONDEUR

15 C^{MES} = LE N^O

JOURNAL SATIRIQUE PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

ABONNEMENT UN AN 50

BUREAU RUE DE LA SORBONNE 10

M^r Mahiels faisant son rapport sur le contrat
du gaz



Eh bien M^r Mahiels puis-je présenter
mon ours à la ville ?
Encore un petit coup de rapport M^r sieur
le Bourgmestre et ce ne sera plus un ours mal léché !

xxx

ABONNEMENT : Un an . . . fr. 7 00 Franco par la Poste.

Bureaux 12 - Rue de l'Etuve - 12 A LIÈGE Rédacteur en chef : H. PECLERS

LE FRONDEUR

Journal Hebdomadaire

SATIRIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

ANNONCES : La ligne . . . fr. 50

RECLAMES : Dans le corps du journal La ligne . . . 4 00 Fait-divers . . . 3 00

On traite à forfait.

Un vent de fronde s'est levé ce matin, on croit qu'il gronde contre...

Il n'y a que les petits hommes qui craignent les petits écrits.

Election provinciale du 17 Mai.

CANDIDAT RADICAL

M. Henri Peclers, rédacteur en chef du Frondeur

Le contrat du gaz.

Nous tenons enfin le fameux projet de contrat que nous avons vainement réclamé pendant longtemps. Nous tenons aussi le rapport de M. Mahiels que nous n'avions pas demandé du tout, mais sans lequel le Collège se refusait obstinément à nous donner le projet de contrat.

Aujourd'hui, du reste, nous comprenons parfaitement pourquoi le brave Warnant, grand partisan du contrat, tenait absolument à ne lâcher celui-ci qu'accompagné du rapport de M. Mahiels.

Le contrat c'est la pilule qu'il s'agit de faire avaler aux bons liégeois. Seulement, comme cette pilule, bien que dorée, est cependant encore trop amère pour que l'on puisse aisément nous la faire gober - d'autant que nous nous méfions de la pharmacie Orban qui nous en a déjà fourni d'autres - on a compris que la drogue ne passerait pas sans être entourée d'un peu de gélatine - comme certaines pilules d'un goût désagréable.

Or, la gélatine, dans ce cas, c'est le rapport de M. Mahiels.

Ce rapport, en effet, n'est pas un examen des propositions de la compagnie du gaz. C'est purement et simplement un plaidoyer en faveur de la société Orban, plaidoyer faisant ressortir les avantages que la compagnie accorde à la ville et laissant prudemment dans l'ombre les raisons qui sont en faveur de l'adjudication.

On ne peut pas employer d'un sérieux quel que soit le contrat endormi seraient seuls capables de ne pas apercevoir.

C'est ainsi qu'il publie un tableau des prix perçus pour le gaz dans les villes où le système de la régie est en vigueur. En consultant ce tableau, on voit qu'à Bruxelles - pour ne citer que cet exemple - les particuliers paient le gaz à 20 centimes, ce qui est le prix que la compagnie Orban propose de nous accorder tout d'abord. Et le bon Mahiels de dire d'un ton paternel: Vous voyez, au premier coup d'œil, que sous le système de la régie on n'a pas le gaz à meilleur compte!

Seulement, ce que le bon Mahiels n'ajoute pas, c'est que le gaz ne coûtant à la ville de Bruxelles, tout frais compris, intérêts et amortissements payés et la ville étant éclairée pour rien, que douze centimes le mètre cube, la ville de Bruxelles, pour chaque mètre cube vendu, encaisse huit centimes de bénéfice, ce qui lui constitue, par année, une jolie recette de un million cinq cent mille francs environ - ce qui, évidemment, lui permet de diminuer d'autant ses impôts.

À Liège, au contraire, ces huit centimes - sauf le dixième auquel la ville a droit - rentrent dans la caisse de la compagnie Orban, ce qui n'est pas précisément la même chose.

Tout le rapport de M. Mahiels est plein d'arguments aussi convaincants. Nous le répétons, d'ailleurs, ce document ne paraît nullement le rapport d'un ingénieur de la ville examinant les propositions d'une société avec le désir de tout voir - aussi bien ce qui est défavorable que ce qui est favorable à la ville. Cela paraît être plutôt l'œuvre de la compagnie elle-même, poussant à l'adoption de ses propositions. C'est ainsi que le rapport s'arrête complaisamment sur les pertes possibles de la compagnie, les fuites de gaz, le prix élevé du charbon, la difficulté des transports, etc., bref sur tout ce que pourrait dire un ingénieur de la compagnie du gaz ayant à défendre les intérêts de la société.

Nous ne comprenons même pas comment M. Mahiels qui, autrefois, avait courageusement aidé - et même un peu poussé - M. l'échevin Ziane à résister à la compagnie du gaz, lorsqu'il s'est agi d'éclairer au pétrole l'Ecole industrielle, avait pu faire un travail conçu dans un pareil esprit et nous nous demandons si, pour se rendre du bureau de la rue Léopold - qu'il occupait jadis - à l'annexe de l'hôtel-de-ville, où il trône aujourd'hui, l'honorable ingénieur avait pris par le chemin de Damas. Nous nous trompons et une confiance qui vient de nous être faite explique tout.

Il paraît, en effet, que lors de son dernier

voyage à Liège, Donato a fait sur M. Mahiels, d'intéressantes expériences de suggestion. C'est ainsi qu'après avoir hypnotisé l'honorable ingénieur de la ville, Donato lui aurait fait croire - et avec un plein succès - que lui, Mahiels était M. Fayn, administrateur-directeur de la compagnie du gaz. Le soir même, Donato quittait Liège en oubliant de démagnétiser M. Mahiels; c'est donc dans la conviction qu'il était toujours M. Fayn, que M. Mahiels a fait le rapport que l'on trouve dans tous les coins, l'administration communale ou la compagnie du gaz - nous ne savons laquelle des deux - ayant eu soin de répandre partout, avec une profusion peu doctrinaire, cet intéressant document.

Cet état d'hypnotisme dans lequel se trouvait M. Mahiels explique tout et c'est pourquoi, en lisant, à la fin du rapport de M. Mahiels, les deux phrases suivantes, écrites en caractères énormes:

« De l'examen que nous avons fait de ces propositions nous pouvons conclure qu'elles sont avantageuses pour l'intérêt public, pour la ville.

« Elles sont acceptées par une Société qui offre toute sécurité pour l'exécution complète du contrat dont le projet est soumis aux délibérations du Conseil. »

il ne faut pas oublier que si l'ingénieur de la ville, hypnotisé, parle de la sorte, c'est uniquement parce qu'il se figure toujours être directeur de la compagnie du gaz.

Laissons donc ce rapport - plus appréciable comme plaidoyer que comme rapport - et arrivons enfin au vrai contrat du gaz, c'est-à-dire aux propositions de la compagnie, dépourvées des enjolivements dont l'a orné M. Mahiels.

Ce qui frappe tout d'abord quand on examine sérieusement le contrat, c'est le peu d'importance réelle des concessions apparentes que la compagnie fait à la ville.

C'est ainsi que l'on a fait grand bruit de la réduction de M. Warnant,

le domaine pratique. Or, voyons comment l'avenir est sauvegardé: D'abord, à l'article 7, la compagnie autorise la ville, pendant toute la durée de la concession, c'est-à-dire au lendemain même de la signature du contrat, à faire sur la voie publique des essais d'éclairage par tous les systèmes qui pourront se produire - pourvu - dit la compagnie - que les dits essais ne fassent point l'objet d'une exploitation! »

En d'autres termes, la compagnie autorise la ville à éclairer ses rues, en tout temps, par n'importe quel système.

C'est très gentil de la part de la compagnie Orban; seulement, comme elle doit éclairer les rues au gaz pour rien on comprend aisément que la compagnie Orban n'ait tenté même pas d'empêcher la ville d'essayer de les éclairer elle-même de quelque façon que ce soit, puisque ce serait là une économie de gaz que ferait la compagnie.

Mais si la compagnie laisse la ville très libre d'éclairer les rues à l'électricité ou autrement, il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit des particuliers - c'est-à-dire de ceux qui paient leur éclairage.

Voici, en effet, ce que nous trouvons à ce sujet à l'article 18:

« Si, par suite d'une découverte nouvelle ou d'un perfectionnement quelconque dans l'un ou l'autre système d'éclairage actuellement connu, il s'établissait, par concessions régulièrement accordées, dans une ou plusieurs villes de Belgique, de France, d'Angleterre et de l'empire d'Allemagne, d'une population d'au moins 50,000 âmes, un système d'éclairage, tant pour le service public que pour celui des particuliers, aussi bon et plus économique que celui en vue duquel est dressé le présent cahier des charges, et que cette supériorité, égalant au moins 15 p. c., fut démontrée par une expérience de trois années, la ville de Liège aura la faculté, après le 1^{er} juillet 1893, d'adopter le nouveau mode d'éclairage pour le service public et pour les particuliers qui voudraient en user.

Dans ce cas, si la Société concessionnaire consent à fournir cet éclairage au prix le plus bas obtenu par les villes dans lesquelles l'expérience aurait été faite, elle aurait le droit exclusif d'utiliser à Liège le système nouveau, concurrentiellement avec l'ancien, pendant la durée de la présente concession et même d'abandonner le système ancien pour le remplacer par le nouveau, sans qu'il puisse être accordé à un autre concessionnaire le droit d'user de la voie publique pour l'éclairage des particuliers, par quelque système que ce soit. »

A première vue, tout ceci n'a l'air de rien. Seulement, il convient de remarquer que l'expérience de trois ans dans une ville d'au moins 50 mille âmes, retardera beaucoup le moment où la lumière électrique pourra être utilisée à Liège. Ensuite, la compagnie se réserve le droit d'exploiter l'invention nouvelle, si elle consent à accorder à la ville de Liège les plus bas prix obtenus dans une autre ville. Donc, encore une fois, sans adjudication; c'est-à-dire que

si, pendant les trois ans d'expérience faites dans une autre ville on avait découvert le moyen de fournir la lumière électrique à beaucoup moins de frais, la ville de Liège ne pourrait bénéficier des progrès réalisés. La compagnie, encore une fois, obtiendrait de droit la concession nouvelle, une adjudication dût-elle permettre d'obtenir l'éclairage à beaucoup plus bas prix - et la Société Orban nous exploiterait de nouveau avec l'électricité comme elle nous a exploité avec le gaz.

Voilà comment l'avenir est sauvegardé! Quant à la régularité du service de l'éclairage, elle est également fort bien sauvegardée, la compagnie s'engageant à subir pour les contraventions successives dans une même année, à chacune des dispositions des articles 14, 15 et 16 relatifs à l'épuration, au pouvoir éclairant et à la pression du gaz, les énormes retenues suivantes: pour la 1^{re} contravention 25 frs., pour la 2^e 50 frs., pour la 3^e 75 et pour la 4^e et chacune des suivantes 100 francs!

C'est épouvantablement cher et l'on conçoit que la compagnie fera tout pour ne pas subir des amendes assez considérables pour la ruiner et la conduire à la faillite en quelques jours!

Parmi les concessions dont on fait grand bruit dans le monde orbanesque, figure la session gratuite, à la ville, en 1918, de la canalisation. En vérité, cette concession est peu importante, car il est aujourd'hui certain que d'ici à 1918, la lumière électrique aura définitivement remplacé le gaz et que celui-ci ira alors rejoindre les vieilles lampes de nos ancêtres.

Quant à la faculté, pour la ville, de racheter, en 1903, les usines de la compagnie à charge de payer chaque année à celle-ci, jusqu'à la fin de la concession, des dividendes calculés sur les cinq meilleures années prises parmi les sept dernières, elle constitue une chance heureuse... pour la compagnie. On lui dégradera en outre un matériel déjà vieux, racheté, auquel elle devrait, sans ce bienheureux rachat, faire des réparations coûteuses et, par dessus le marché, elle vendrait à bon prix les canalisations qu'elle devrait abandonner pour rien en 1918.

Et dire que tous les avantages faits par la compagnie Orban à la ville sont du même calibre!

En réalité il vaut mieux négliger ces concessions trompe-l'œil et examiner simplement le point important du contrat, c'est à dire les propositions de la compagnie relatives au prix du gaz.

Or, ces prix, les voici:

Pour les établissements communaux : 10 centimes par mètre cube jusqu'en 1888 6 " " " de 1888 à 1918

C'est à dire 5 centimes de plus qu'à Gand, jusqu'en 1888 et 1 centime de plus jusqu'en 1918.

Pour les particuliers :

20 centimes par mètre cube jusqu'en 1888 18 " " " de 1888 à 1895 16 " " " de 1895 à 1918

La Compagnie, toutefois, promet de ramener le prix du gaz à 16 centimes avant 1895 si la consommation atteignait 10 millions de mètres cubes - ce qui nous prouve que la Compagnie n'y compte pas d'ici à long-temps.

En revanche elle n'entend faire, dans le contrat, aucune réduction aux industriels qui se servent de moteurs à gaz, c'est à dire à ceux qui, ne pouvant se passer du gaz, seront bien forcés de subir les exigences de la Compagnie.

Or, à Gand, les particuliers paient 14 centimes 7/8.

Ce qui fait que, de 1888 à 1895, les bons liégeois paieront leur gaz 3 centimes 1/8 plus cher que les gantois et qu'après 1895 ils paieront encore 1 centime 1/8 de plus que les fils d'Artevelde.

En admettant le chiffre de 10 millions de consommation totale, fournit par la compagnie, nous trouvons, après déduction faite des 2.489.900 mètres cubes nécessaires à l'éclairage des rues, la jolie somme de quatre-vingt quatre mille quatre cent quatre-vingt huit francs, soixante-deux centimes que les liégeois paieront, chaque année, en plus que les gantois, pour une égale quantité de gaz et cela dans dix ans, car d'ici là, la différence, au préjudice de Liège, sera encore beaucoup plus considérable.

Nous savons bien que la ville touchera un dixième des bénéfices réalisés par la compagnie du gaz, mais pour que la ville touchât une part équivalente à la somme que les liégeois paieront annuellement en

plus que les gantois, il faudrait que les bénéfices réalisés chaque année par la compagnie s'élevassent à huit cent cinquante mille francs.

Or, si cette industrie rapporte autant, la ville n'a qu'une chose à faire, c'est à exploiter elle-même en régie, et à faire bénéficier les consommateurs et les contribuables des dividendes énormes empochés par les innombrables Orban qui honorent Liège de leurs tentacules.

En tous cas, il est une chose qui, en aucun cas, ne peut être admise, c'est que l'on remette, de la main à la main et sans adjudication, la concession de l'éclairage à une Société passée maîtresse dans l'art de mettre dedans la ville de Liège et ses édiles.

Quant bien même les nombreuses critiques formulées contre les propositions de la compagnie Orban ne seraient pas établies, l'adjudication ne s'en imposerait pas moins, si la ville ne se décidait pas pour la régie.

Et, nous n'hésitons pas à le déclarer, nous réclamons l'adjudication, précisément parce que la compagnie n'en veut pas.

La raison, d'ailleurs, en est simple.

En effet, si les propositions de la compagnie Orban étaient véritablement acceptables, si la compagnie s'était contentée de se réserver des bénéfices honnêtes, avouables, elle n'aurait pas manqué de dire ceci à la ville:

« Voici mes propositions. Soumettez la concession à une adjudication et, en cas d'égalité de prix, accordez-moi la préférence. »

Et alors si, comme nous le disons plus haut, la compagnie Orban avait fait honnêtement ses calculs, c'est-à-dire si elle s'était contentée d'un bénéfice raisonnable, la concession, évidemment, lui aurait été accordée, parce qu'aucune société ayant un matériel, toute une canalisation à établir ne pourrait lutter avec la compagnie Orban, en possession de tout l'outillage nécessaire et en toutes meilleures.

Mais la compagnie Orban, en dépit de tous les avantages qui lui permettent d'éclairer la ville de Liège à moins de frais qu'une société nouvelle, ne voulant pas d'une adjudication, elle avoue que ses propositions ne sont pas bonnes! Gare là-dessous! c'est qu'elle est encore en train de nous engluier comme elle l'a fait autrefois.

L'hypnotisé Mahiels aura beau nous dire qu'il vaut mieux traiter avec un concessionnaire qui a rempli honnêtement ses engagements, il aura beau vouloir effrayer les commerçants en parlant du défoncement ou bouleversement de la voie publique résultant de la pose de nouvelles conduites, il n'en restera pas moins vrai que, en 1855 déjà, la compagnie Orban a englué la ville et les imbéciles qui siégeaient alors au conseil, par des raisonnements du même genre. On sait ce qui en est résulté.

Or, après une pareille expérience, le conseil communal n'a plus le droit d'engager à l'aveuglette l'avenir de la ville. Si la régie n'est pas adoptée, l'adjudication s'impose.

Tout, dans les agissements de la compagnie, aussi bien dans le présent que dans le passé, prouve que la ville ne saurait prendre trop de précautions pour ne plus se faire dépouiller et, dans ces circonstances, les conseillers qui oseront persister à traiter avec la compagnie Orban sans avoir recours à d'autres sociétés, encoureront assurément le reproche d'avoir été achetés ou trompés par la compagnie du gaz.

Et, dans ce cas, il ne leur restera le choix qu'entre les épithètes d'imbéciles ou de filous!

HENRI PECLERS.

M. Henri Peclers remercie vivement les électeurs qui lui ont écrit pour lui offrir de signer sa présentation pour l'élection provinciale. Il n'aura pas, toutefois, l'occasion de profiter de ces offres bienveillantes, sa présentation étant déjà signée par vingt-cinq électeurs, nombre exigé par la loi.

A coups de fronde.

Un grand nombre d'habitants d'Angleur m'envoient, sur mon honorable concurrent, M. Marcotty, des révélations nombreuses et variées dont je ne ferai pas usage, d'abord parce qu'elles me paraissent peu sincères et ensuite parce que je n'ai nulle raison d'en vouloir à M. Marcotty, que je considère comme une bonne pâte d'homme.

Je ferai seulement une simple observation - tout amicale d'ailleurs - à l'excellent Marcotty.

Pourquoi diable, alors qu'il est meunier, ni plus ni moins, ce gros bonhomme s'est-il intitulé industriel en se présentant à l'Association ?

La profession de meunier est somme toute fort honorable et il y a plus lieu d'en blanchir que d'en rougir, tandis qu'il est une foule d'industries peu honorables.

Ce n'est pas, toutefois, pour la Société du gaz que je dis cela !

Aucun journal doctrinaire n'a annoncé la candidature de notre rédacteur en chef.

Ces bons confrères gardent le silence uniquement pour avoir l'occasion de dire qu'ils n'avaient pas pris cette candidature au sérieux. C'est un peu vieux, mais toujours amusant.

Les personnes qui, pour obtenir une réduction du prix du gaz pendant trois ans, trouvent que la ville de Liège ferait bien de les livrer de nouveau pour trente ans à la compagnie Orban, me font penser à un esclave qui, à la veille d'obtenir sa liberté, consentirait de plein gré à recommencer son esclavage, pour avoir une bonne assiette de soupe tout de suite.

On parle beaucoup de l'avantage que les particuliers retireraient de l'adoption par la ville des propositions de la Société Orban.

Les particuliers, en effet, jouiraient immédiatement d'une forte réduction du prix du gaz. Seulement, s'ils avaient la patience d'attendre trois ans, la réduction serait alors bien plus forte, non plus pendant trois ans, mais pendant trente ans.

En attendant, d'ailleurs, il suffirait d'une bonne coalition des négociants et cafetiers, s'engageant à ne se servir que du pétrole pour forcer la compagnie à baisser ses prix.

La Société du gaz de Gand faisant du bénéfice en vendant son gaz 14 7/8, il est clair que la compagnie Orban préférerait encore, d'ici à trois ans, vendre son gaz 20 centimes plutôt que de ne pas le vendre du tout.

Et il suffirait d'un peu d'énergie pour l'amener là !

Le nouvel *Almanach royal* pour l'an de grâce 1885 a paru récemment.

C'est toujours avec un plaisir nouveau que l'on fouille cet almanach (!) officiel. C'est là que se découvre, chaque année, quelque baron ou comte, dont personne auparavant ne soupçonnait l'existence. C'est là qu'on trouve l'amusante liste des belges qui ont été décorés d'ordres étrangers pendant l'année précédente.

L'*Almanach royal* (pp. 65 et suiv.) nous apprend que M. S. Montefiore-Levi, membre du Sénat, a été autorisé à se pavaiser et à se chamarrer des nombreuses décorations suivantes :

1. — PRUSSE. — *Ordre de la Couronne royale* : Décoration de 3^e classe.
2. — AUTRICHE-HONGRIE. — *Ordre de François-Joseph* : Commandeur (avec plaque s. v. p.).
3. — BRÉSIL. — *Ordre de la Rose* : Officier.
4. — ESPAGNE. — *Ordre d'Isabelle la catholique* : Commandeur ordinaire.
5. — FRANCE. — *Ordre de la Légion d'honneur* : Officier.
6. — ITALIE. — *Ordre de la Couronne* : Grand officier. *Ordre des SS. Maurice et Lazare* : Officier.
7. — PORTUGAL. — *Ordre du Christ* : Commandeur.

L'honorable sénateur de Liège est-il veillard ! Pendant l'année 1884 seulement, 8 croix et crachats se sont abattus sur sa poitrine. Tous les pays du monde, même les plus éloignés, ont tenu à lui faire l'hommage de leur ferblanterie émaillée. On ne pourra pas dire, au moins, que cette année M. Montefiore-Levi est revenu bredouille de la *chasse aux décorations*.

Il est à peine besoin d'ajouter que la fortune de M. Montefiore n'est pour rien dans cette avalanche d'honneurs qui atteint l'estimable sénateur. Le mérite de M. Montefiore a tout fait et c'est pourquoi nous sommes heureux et fiers, pour l'arrondissement de Liège, d'un sénateur chargé de croix et de médailles à ce point que, d'un peu loin, on peut le confondre avec le glorieux drapeau de l'archi-crassé-clicotte (43 médailles).

Une annonce du « Figaro ». — Il y a quelques jours, on lisait dans les annonces du Figaro qu'on désirait céder par adoption un des plus grands noms de France, antérieur aux croisades, et que M. Sorel, n° 7, rue de l'Isly, à Paris, fournirait les renseignements désirables.

Recommandé à MM. Somzé et Petit, dit Pety, dit de Thozée !

Vive Nameur po tot. — Un nommé Chantraine a comparu récemment devant la cour d'assises du Brabant. A cette occasion, la naïve *Opinion libérale* a revendiqué pour Namur l'honneur d'avoir donné le jour à l'accusé. Voici l'article en question :

« L'individu qu'on juge en ce moment à Bruxelles, pour le vol de 80,000 francs et tentative d'assassinat d'Uccle, est bien un Namurois. Chantraine, Antoine-Joseph, né à Namur, le 6 août 1862, rue de l'Arsehal, n° 15. »

Ne dirait-on pas que c'est flatteur pour les Namurois ?

C'est égal, c'est une drôle de vanité que celle qui consiste à se glorifier d'un compatriote voleur et assassin !

Liège l'été.

La Meuse s'occupait de nouveau, jeudi dernier, d'une question qui lui tient au cœur — et à nous aussi. Il s'agit de l'abandon dans lequel se trouve Liège pendant la bonne saison et des moyens qu'il conviendrait d'employer pour donner un peu de vie à notre belle cité, laquelle est, l'été, d'une gaieté qui fait songer aux articles de fond du *Journal de Liège*.

La question est plus importante qu'on ne le croit et mérite qu'on s'en occupe — et de suite, car il y a urgence.

En effet, les quelques rayons de soleil dont nous avons été gratifiés cette semaine sont, pour nous, ce que sont pour les arabes les premiers tourbillons de sable : il nous annoncent le désert.

Liège a, pour spécialité, de se transformer, dès que la bonne saison est venue, en une sorte de Thébéide.

Qu'il fasse beau pendant un mois et crac ! voilà les liégeois qui s'envolent « dans une autre patrie » — à moins qu'ils n'aient habiter les chalets spadois ou peupler les plages d'Ostende et de Blankenberghe — ceci soit dit sans la moindre allusion aux mollesques qui font la réputation d'une de ces localités.

La passion de la villégiature est aujourd'hui arrivée à son paroxysme et les bons Liégeois, tout particulièrement, paraissent affligés de cette maladie spéciale à notre époque : la villégiaturomanie !

Tous les ans, dès l'été, nous voyons tous ceux qui, à Liège, tiennent à passer pour appartenir au monde quelque peu *pschutt* se précipiter vers les gares de chemin de fer et prendre leurs coupons, les uns pour Ostende, Blankenberghe ou Spa, d'autres plus modestement, pour Tilff, Esneux ou Chaudfontaine.

Il en est même qui, trop pauvres pour s'offrir une vacance dans ces localités où l'affluence d'étrangers rend la vie très coûteuse, se résignent, pour sauver les apparences, à se cacher à Chênée, à Herstal, à Jupille — voir même à Bressoux. Ces braves gens craindraient de paraître déroger en passant l'été en ville — et ce qu'il y a de plus fort, c'est que cette crainte est fondée. En effet, cette rage de désertion est tellement entrée dans les mœurs de la bourgeoisie liégeoise, que lorsque des personnes connues croient pouvoir se dispenser de suivre le courant, on se demande si elles ne sont pas dans de mauvais draps — financièrement parlant.

Et voilà pourquoi, chaque année, durant quatre mois, cette pauvre ville de Liège, si jolie, si coquettement parée, cependant, semble sommeiller — de ce sommeil de plomb dont il est question dans la *Belle au bois dormant* — à l'ombre des vertes collines qui l'entourent.

Nous l'avons déjà dit il y a deux ans, nous le disons encore l'an dernier et nous le répétons aujourd'hui, ce qui fait le plus de mal à la ville de Liège, c'est l'indifférence de ceux qui l'habitent.

Assurément, tous les Liégeois adorent leur ville. Seulement, celui-ci, trop sûre d'elle-même, agit comme, parfois, les femmes trop aimées : elle ne prend plus la peine de se rendre agréable. Elle est, au fond, gaie et spirituelle, elle pourrait être amusante, mais il lui suffit trop de savoir ce qu'elle vaut et elle ne fait rien pour le montrer. Il lui arrive — ce qui arrive aux jolies femmes qui sont dans le même cas — c'est que ses amants la négligent au profit d'autres, moins belles, assurément, mais plus désireuse de plaire.

En termes moins imagés, je dirai que si la ville de Liège se trouve abandonnée, la faute en est à elle d'abord, qui ne fait rien pour retenir ses habitants chez elle, l'été.

Quand je dis « la ville de Liège », j'entends parler, surtout, de ceux qui l'administrent — les vrais auteurs responsables du morne abandon dans lequel on la laisse.

Que manque-t-il à la ville de Liège pour qu'elle soit, aussi bien que Dinant, Namur, Spa, Chaudfontaine ou Esneux, un aimable endroit de villégiature.

Absolument rien — sinon des distractions qu'un brin de bonne volonté procurerait aisément aux Liégeois.

Car si Liège est abandonné, ce n'est point, assurément, parce que la ville est moins belle en été qu'en hiver. Loin de là, c'est surtout pendant la bonne saison que Liège, admirablement située sur la rive d'un large fleuve sillonné continuellement par des steamers, entourée d'une verte ceinture de collines, auxquelles sont accrochées, çà et là, de coquettes villas, que Liège, dis-je, avec ses larges boulevards et ses parcs superbes, a le plus grand air. Seulement ce grand air à cela de commun avec ceux de certains opéras, c'est qu'il est terriblement ennuyeux.

On dirait vraiment que l'on s'ingénie à éloigner de la ville tout ce qui pourrait y

attirer la foule — alors que toutes autres villes, bien moins situées, s'efforcent de se transformer en stations balnéaires — y compris même les localités où il n'y a pas d'eau.

C'est ainsi que nous voyons Namur — une petite ville moins belle, moins bien située assurément que Liège, se transformer en une véritable station balnéaire. Au commencement de chaque année, on publie un programme des fêtes de la « saison ». Tous les soirs, sur la place d'armes, un concert est offert au public par une musique militaire, et à Liège, où nous avons trois musiques militaires et un nombre incalculable de musiciens civils, on ne parvient pas même à organiser trois concerts publics par semaine.

A Liège, où le goût des chevaux est cependant développé, on ne parvient pas à organiser des courses. Les deux sociétés nautiques liégeoises, qui vont récolter d'amples moissons de lauriers sur tous les champs de courses, ne peuvent, à leur tour, recevoir chez elles les sociétés étrangères. L'an dernier, il est vrai, de louables efforts ont été faits dans ce sens, mais il est clair que, si elle n'est point encouragée, cette tentative restera infructueuse et sans profit pour la population.

Et tout cela, à cause de l'apathie de nos administrateurs qui, en dépensant avec intelligence quelques milliers de francs en subsides, arriveraient aisément à en faire rester en ville plusieurs centaines de milliers — et qui préfèrent s'en aller tranquillement eux-mêmes en villégiature, s'imaginant peut-être que leur absence peut tenir lieu de toute réjouissance.

Somme toute, nous assistons à ce spectacle singulier d'une ville, grande, belle, admirablement située pour servir de centre à une foule d'excursions, et abandonnée par ses habitants eux-mêmes, tant elle est vide de plaisirs.

Assurément, nous tenons à le répéter, quelques sacrifices — dont les commerçants les plus intéressés à voir la ville peuplée de nombreux étrangers, c'est-à-dire les hôteliers, restaurateurs, etc., prendraient leur part — pourraient changer du tout au tout la situation actuelle. Mais il serait temps que l'on se hâtât d'organiser un programme de fêtes, si l'on veut voir de nouveau, d'ici à un mois, les rues de la ville absolument désertes, au grand dam du commerce liégeois, qui se voit forcé de considérer les quatre mois d'été comme des mois de morte saison.

CLAPETTE.

Un nouveau journal progressiste vient de paraître à Liège. Il est intitulé : « *L'Avenir* » et dirigé par M. Blauvalet.

Une lettre de M. Beck.

Monsieur le Rédacteur en chef du *Frondeur*,

En réponse à votre article : LE CAS DE M. OSCAR BECK, veuillez publier les lignes suivantes :

La responsabilité d'articles non signés ou signés d'un pseudonyme parus dans le *Wallon* m'a été imputée. J'ai répondu, notamment, que ce serait bien à tort qu'on m'attribuerait les articles de ce journal contre l'Administration communale, uniquement parce que j'en suis employé. Et en effet, ai-je dit, un de ces employés de cette Administration a dernièrement envoyé au *Wallon* une lettre concernant le budget communal. Si elle avait été publiée, non ou pseudonymement signée, m'aurait-elle donc encore, demandai-je, été attribuée ? Par là, ai-je précisé ? compromettais-je quelqu'un ? ou me servais-je simplement d'un argument ? Pour vous, il est peut-être nécessaire de dire que je connais autant que quiconque les devoirs d'un journaliste consciencieux, et qu'aucun de mes anciens collègues du *Wallon* n'est, pas plus que moi, capable d'une vilénie.

Pourtant, vous n'hésitez pas à avancer que « j'aurais affirmé, en outre, que plusieurs fois des employés de l'Hôtel-de-Ville avaient adressé au *Wallon* des articles dirigés contre l'Administration ». Mensonge. Et quant à votre insinuation de « révélations ou demi-révélations », perfidie dont vos lecteurs feront justice.

Vous dites aussi : « Grâce à M. Beck, aucune critique ne pourra être formulée par un journal contre l'Administration, sans qu'immédiatement les mêmes employés ne soient soupçonnés d'être les auteurs de ces critiques ». Cette déduction est tout bonnement absurde. Au surplus, elle ne vous a pas, par parenthèse, empêché d'apprendre que « grâce aux délations que l'on attribue à M. Beck, tous les employés d'un bureau sont mis en suspicion par leurs chefs ».

Vous dites en outre : « Sans doute, la conduite de M. Beck n'est pas précisément héroïque ». A la fondation du *Wallon*, je fis connaître que je ne lui donnais mon concours qu'à la condition formelle de pouvoir me retirer à la première observation de mes chefs. Certes, en remplissant ses engagements on n'est pas héros, mais honnête homme.

Vous dites encore : « Nous n'avons jamais attaqué M. Beck, nous l'avons même soutenu quand nous avons eu l'occasion de prendre sa défense ». Si vous m'avez défendu... l'on sait toutefois comme, n'était-ce pas plutôt pour l'opinion publique ?

Vous terminez comme suit : « M. Beck a souvent fait parade de son honnêteté politique. Il serait bon, une fois pour toutes, que M. Beck voulut bien nous prouver que cette honnêteté n'est pas semblable à celle de certaines femmes, qui restent pures tant qu'elles ne voient pas un intérêt suffisant à céder, mais qui renoncent sans difficultés à leur innocence quand elles jugent qu'on y met le prix ». Dans l'hypothèse même d'un mot malheureux lors de mes explications, serait-ce une raison pour annoncer, avec une joie trop peu dissimulée, que je pourrais bien m'être vendu ou être sur le point de me vendre ? Si j'avais été capable de me vendre, j'eusse bien été naïf de ne l'avoir point fait au lieu de batailler pendant quinze ans, — pour arriver à être l'objet de basses insinuations.

En résumé, il n'y a dans votre article que l'éclat d'une sourde et vieille hostilité pour la manifestation de laquelle vous avez été trop heureux de saisir le premier prétexte, et ce au moment où vous savez qu'il est le plus facile de lui nuire. C'est ça qui n'est pas d'un « héros ».

OSCAR BECK.

RÉPONSE.

De cette lettre, il résulte une chose claire et indiscutable : c'est que M. Beck avoue.

M. Beck essaye bien, il est vrai, d'expliquer sa déclaration, mais son explication ne signifie absolument rien. M. Beck ayant soin, à tout propos et hors de tout propos, de faire suivre son nom de la mention « administrateur-rédacteur du *Wallon* », il était très naturel qu'on lui attribuât la paternité d'articles publiés dans le *Wallon* et M. Beck, assurément, devait s'attendre à cela. Mais si d'autres employés qui, eux, n'osaient ni ne voulaient se mettre en évidence, publiaient dans le journal de M. Beck des articles non ou pseudonymement signés, comme le dit si bien M. Beck. M. Beck n'avait, en aucun cas et même pour sa défense personnelle, le droit de trahir des gens qui avaient eu confiance en sa discrétion. Voilà ce que M. Beck aurait dû comprendre, ce qu'il aurait certainement compris s'il était un homme d'honneur.

M. Beck dit que je l'ai attaqué au moment où il est le plus facile de lui nuire. Pas du tout. J'attaque M. Beck à présent parce que je viens seulement de prendre M. Beck en flagrant délit de malhonnêteté, voilà tout. M. Beck, du reste, est mal venu à se plaindre que l'on soit peu généreux pour lui, alors que, pendant des mois, il a déployé un acharnement incroyable contre deux malheureux avocats qui, frappés sévèrement par le Conseil de l'Ordre, étaient certes assez punis pour que M. Beck ne continuât pas à les attaquer. Au surplus, je n'ai fait aucun tort à M. Beck en le traitant comme il le méritait, car il est certain que, pour beaucoup de conseillers, M. Beck dénonciateur et caneur, sera plus digne de sympathie que s'il passait toujours pour l'homme intègre et courageux que, pendant longtemps, nous avons cru voir en lui.

Enfin, M. Beck prétend que je l'accuse de s'être vendu. C'est faux et M. Beck ne doit pas me faire dire ce que je ne dis pas. Je dis simplement que M. Beck en tâchant de détourner sur certains de ses collègues les soupçons qui pesaient sur lui, a commis une polissonnerie et une lâcheté.

Quant à acheter M. Beck, je ne crois pas que personne s'en avise aujourd'hui, car, évidemment, celui qui dépenserait seulement un franc soixante-quinze pour une semblable acquisition, serait volé comme dans un bois — ou dans un contrat dressé par une société pour la fabrication du gaz.

CLAPETTE.

A LOUER à proximité de la gare de Longdoz, deux Maisons à porte cochère, l'une avec jardin, écurie et remise, et l'autre avec jardin, grand atelier planchéé de 140 mètres carrés, plus grande Maison avec grand jardin, écurie, remise, sise quai Mativa, 37, s'adresser quai Mativa, 33.

Gros lot de 30,000 fr.

TIRAGE DU 20 MAI 1885.

BRUXELLES 1874

6 tirages par an. Ces titres sont vendus : par 12 versements mensuels de fr. 10-15 ou 24 versements mensuels de fr. 5-10.

L'acheteur, dès son premier versement, a droit à tous les tirages ainsi qu'aux coupons d'intérêts échéant pendant toute la durée de son contrat. Il reçoit gratuitement chaque mois les listes de tous les tirages. Les quittances mensuelles sont encaissées chez lui sans aucun frais.

Achats et ventes de lots de villes, billets et monnaies étrangères au meilleurs cours. escompte de coupons, ordre de bourse, etc. Prêt sur dépôt d'actions et d'obligations.

D. LATOUR-DEPAS, Changeur

1, place Verte, 1, joignant le Louvre.

ANTIQUITÉS

L. Kervyser, sculpteur, rue Mont-St-Martin, 54, Liège. Spécialités des réparations et transformations des meubles antiques.

Allez voir les étalages de chaussures pour hommes et pour dames à 12-50 de la Grande Maison de Parapluies, 43, rue Léopold, coin de la place Saint-Lambert. Aussi peu connaisseur que vous soyez, vous conviendrez que jamais à Liège ni ailleurs, vous n'avez vu vendre des chaussures aussi belles et aussi solides à un prix aussi extraordinairement bon marché.

PLUIE



Les premières gouttes!



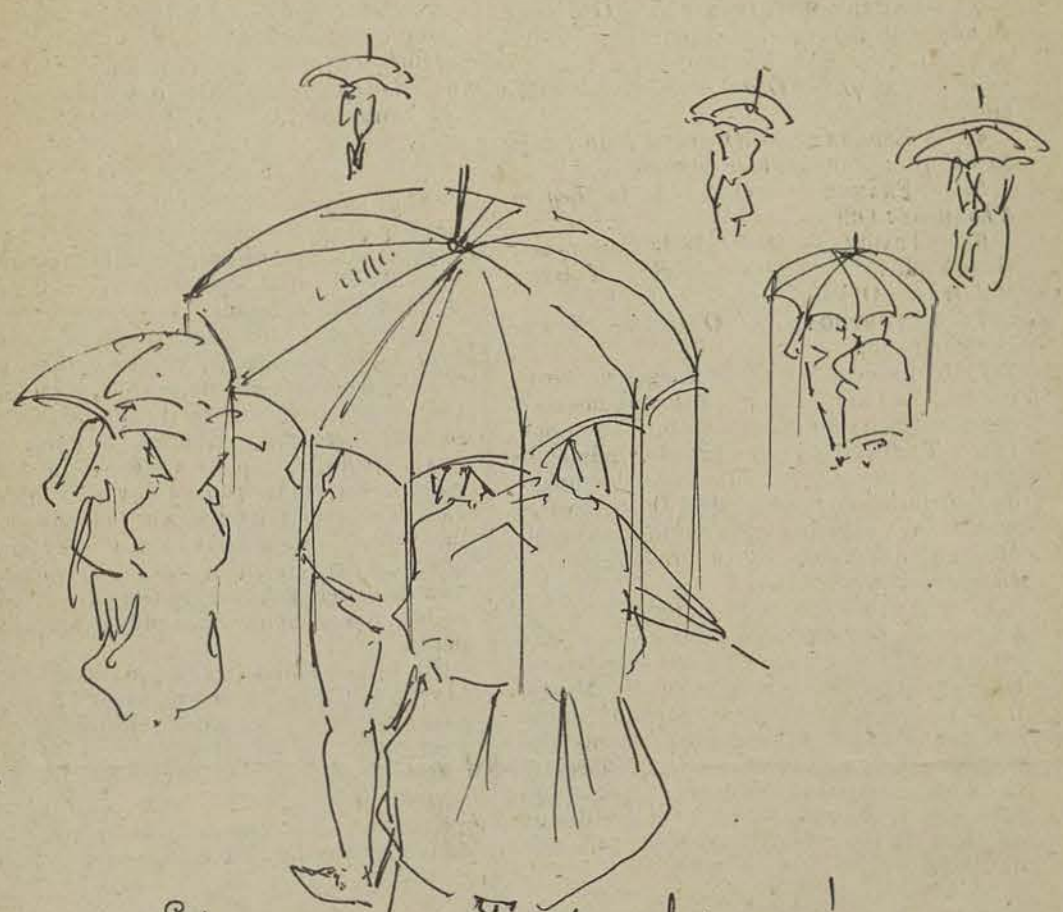
Le dernier chic est de se laisser mouiller



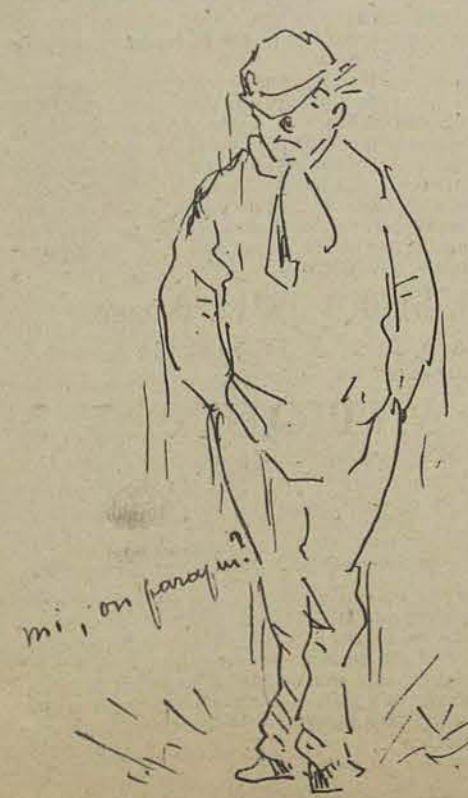
Ne veut plaindre pas de la pluie quand elle vous fait rencontrer celui -



Quand il pleut, on reste chez soi -
Ce qui n'est pas désagréable quelquefois -



L'amour sous la pluie!



mi, on parait...



Bonne nuit



Ne permettez vous pas, ma belle demoiselle.....
(air connu)